

ÇA IRA MIEUX DEMAIN

**Inondations à Armentières : des portes étanches comme solution provisoire** ▶ Le 5 mars, 47 riverains étaient victimes d'inondations (notre photo). LMCU a reconnu être responsable d'une défaillance technique (dysfonctionnement d'une vanne). Avant le lancement de travaux en 2013, 20 d'entre eux ont accepté l'installation provisoire d'un bas de porte, aux joints étanches, sur leur porte d'entrée. ■ M.-C. D.



ON EN REPARLE

**Beaucamps-Ligny : l'endiverie Huchette en liquidation** ▶ Expulsés en janvier de la ferme de l'Éperonnerie, à Prêmesquas, les Huchette vivaient depuis dans leur endiverie, à Beaucamps-Ligny. Un local dont le matériel va être vendu aux enchères : la liquidation judiciaire de l'entreprise, prononcée en mars, a pris effet le 6 avril. Ironie du sort : selon eux, le promoteur Gérard Defrance, qui avait racheté leur ferme dans le cadre de son projet Horseland, n'y a toujours pas réalisé de travaux. ■ R. V.

VOTRE REGARD VÉCU AVEC | DES PERSONNELS D'AIDE À DOMICILE DANS LA MÉTROPOLE

# Marina, auxiliaire de vie : « Il faut avoir un côté humain pour pouvoir faire ce métier »

Hier matin, une nouvelle journée commence pour Marina Delahousse, 52 ans, auxiliaire de vie à l'association lilloise La Maison de l'aide à domicile. Le rendez-vous est pris à Wattignies, chez Jeannine Olive, 76 ans, cliente depuis cinq ans. L'occasion de comprendre ce métier et ses troubles. En cause, la loi Borloo de 2005, qui a ouvert le marché au secteur privé.

PAR XAVIER SILLY  
metro@lavoixdunord.fr

« Ça ne vous dérange pas si on prend les escaliers ? » En forme, Marina Delahousse, 52 ans, auxiliaire de vie à La Maison de l'aide à domicile, se dirige vers l'appartement de Jeannine Olive, 76 ans, cliente depuis cinq ans. « Ici, je sais tout de suite ce qu'il y a à faire. » Entre l'aide à la toilette, le ménage, les courses, les rendez-vous chez le médecin, le programme change souvent. « Ça fait vingt-deux ans que je fais ce métier. Je cherchais du travail et je suis tombée dedans... » Aujourd'hui, elle n'en changerait plus. « Grâce à l'association, j'ai passé le diplôme d'auxiliaire de vie en 2002, j'ai pu évoluer avec les années. »



Jeannine Olive est pour Marina Delahousse, son auxiliaire de vie, une personne qui compte.

Il est temps de passer à l'action. Marina nettoie la cuisine. « Pour une fois, je mets le tablier et les gants, continue-t-elle. Mais c'est pour vous parce que j'ai horreur de ça. » Jeannine est ravie. Pour cette Wattignisienne, Marina Delahousse est devenue une aide précieuse, mais aussi une présence agréable. « J'ai tout de suite su que Marina était la personne qu'il me fallait », sourit la

dame. Puis les larmes lui montent. « Si on me l'enlevait, je ne sais pas ce que je serais. » Marina ne retient pas non plus son émotion. « Il faut avoir un côté humain pour pouvoir faire ce métier », avoue-t-elle.

Des différences de traitement

Mais l'activité serait mise à mal de-

puis l'arrivée de la loi Borloo en 2005. C'est du moins ce qu'affirme l'auxiliaire de vie. « Ça a permis aux entreprises privées de se lancer sur le marché... » Mais sous quelles conditions ? Déléguée syndicale et membre du comité d'entreprise de l'association qui l'emploie, Marina Delahousse prend l'exemple d'une de ses amies employée dans une entreprise, dont le salaire et les avantages sociaux sont moindres. « Le secteur privé de l'aide à domicile n'a pas de convention collective. Pour moi, les jours fériés sont mieux payés, je suis aussi remboursée à hauteur de 0.37 € par kilomètre. »

Elle a dû passer des tests alors que son amie aurait été embauchée du jour au lendemain.

Elle-même a dû passer des sessions de tests, pour vérifier ses compétences en matière d'aide à domicile, alors que son amie, aurait été embauchée du jour au lendemain...

De son côté, Jeannine affirme qu'elle aurait pu faire appel à une entreprise privée, mais que les choses se sont faites naturellement. « Je sortais de l'hôpital et les médecins m'ont orientée vers la Maison de l'aide à domicile. » Pour elle, c'est tombé sous le sens. « Je n'ai pas vraiment cherché... » ■

ZOOM

Les associations sur le qui-vive

Dorothee Debaecker, directrice départementale de la Fédération du Nord des associations d'aide à domicile - 70 adhérents -, voit la loi Borloo de 2005 comme un séisme qui risque de faire s'effondrer les structures. « Contrairement aux entreprises privées, nous avons une convention collective, composée de salaires définis à partir d'une grille. Ils sont naturellement plus élevés. » Les associations doivent aussi afficher des tarifs définis par le conseil général. « En moyenne, une heure d'intervention à domicile coûte 22 € pour une association alors que dans le privé, le tarif est de 17,50 € en moyenne », selon elle. Mais elle assure aussi que les entreprises facturent des différentiels à la fin du mois, qui augmentent les prestations. « Elles annoncent un tarif bas, mais ne comptent pas les frais de déplacement, facturent les demi-heures plus chères... » Face à cette concurrence, l'avenir des associations d'aide à domicile serait aujourd'hui très compromis. « Le conseil général a fixé des plafonds censés représenter le coût d'une prestation. Sauf qu'il ne compte pas l'augmentation du SMIC, l'instauration de la mutuelle... » Elle affirme que, désormais, les associations travaillent à perte. Un fonds de restructuration, de 50 M€ a été levé en 2012 par l'État, mais la directrice considère qu'il va « boucher un trou sans résoudre le problème structurel ». ■ X. S.

## Adenior attend l'arrivée de la convention

Loin de se sentir privilégiée, l'entreprise d'aide à domicile lilloise Adenior affirme proposer des tarifs justes pour ses prestations. « L'heure de ménage est de 19,50 €, l'aide à la personne est facturée 22 € », souligne Émilie Croxo, la gérante. En plus de ces tarifs, elle affirme que des frais de gestion de 5 € par mois interviennent, « mais la plupart du temps, ils sont offerts ». Des frais kilométriques, quand la personne aidée est accompagnée en voiture, sont à ajouter également. La concurrence a tout de suite été très dure lorsque la loi Borloo est

entrée en vigueur en 2005. « L'ouverture du marché de l'aide à domicile aux entreprises privées a fait s'implanter de nombreuses entreprises dans le secteur, mais elles n'ont pas toutes tenu, car le marché n'est pas très lucratif. » Même si la convention collective, propre aux associations, ne la concerne pas encore, Émilie Croxo sait qu'elle imposera des charges supplémentaires nécessaires. « On l'attend depuis 2007, tous les mois on nous dit que c'est bon, mais c'est repoussé, regrette la gérante d'Adenior. Le simple droit du travail n'est pas suffisamment explicite pour le

métier. » Elle sait que les salaires sont plus faibles chez elle que dans les associations, « mais nous ne bénéficions pas de subventions », ajoute-t-elle. En tout cas, la convention collective lui permettrait d'être bien encadrée dans le domaine du remboursement de frais... Elle lui permettrait d'augmenter les salaires, et garantirait un meilleur statut au personnel. « Si une aide à domicile avec un contrat de 20 heures effectuée 15 heures en juillet et 15 heures en août, elle devra rattraper par exemple dix heures en septembre... » Ce qui n'est pas encore le cas. ■ X. S.

Poêles à bois, poêles à granulés & inserts

Tous travaux de toitures, chemisage de conduits fissurés, tubage, maçonnerie, ramonage

DEVIS GRATUIT

Pour l'achat et l'installation d'un poêle à bois ou d'un insert

**10** sacs de bûches de bois OFFERT!

\*Offre valable jusqu'au 31/08/2012 sur présentation de cette publicité

**CHEMINÉES NORDISTES S.A.R.L.**  
Avenue des Marronniers - (Parc d'Activités du Bois) PÉRENCHIES  
Tél. 03.20.08.85.99 - Fax : 03.20.08.55.70  
E-mail : cheminees.nordistes@wanadoo.fr  
www.cheminees-nordistes-couverture-59.fr